

Projet d'aménagement de mise en défens de l'habitat à *Anchusa crispa* des plages :

de Canella

(Site Natura 2000 n°FR9400604. « Station d'*Anchusa crispa* de Canella »)

et de Favona

Actions complémentaires du PNA *Anchusa crispa*

Note technique

1. Site à *Anchusa crispa* de Canella

1.1 Constat et objectifs

a) Constat :

Depuis 2004, la plage de Canella a fait l'objet d'aménagements légers en faveur de la protection des habitats à Buglosse crépue (Contrat Natura 2000 2003-2008, action de gestion courante du CEN Corse). Un état des lieux de la tenue de ces aménagements a été réalisé lors d'une visite sur site du Conservatoire d'espaces naturels de Corse le 11 décembre 2013.

Les aménagements ont subi de lourdes dégradations, résultant d'une part de l'ancienneté des aménagements et d'autre part des différentes agressions que le matériel subit sur le littoral (ensablement, embruns, ensoleillement, pluies...). Etat des lieux au 11 / 12 / 13 :

- Quelques piquets bois des barrières à cordes encore présents (globalement à remplacer)
- Corde absente (à remplacer)
- Panneau d'entrée (à remplacer)
- Piquets du panneau d'entrée (à repeindre ou à remplacer)
- 2 panneaux plages (à remplacer ; mauvais état + faute d'orthographe sur le toponyme)
- Piquets du panneau plage (à remplacer)
- Système de clôture du fourré littoral, en barrières bois (encore en place)
- Chemin d'accès à la plage réaménagé, en 2012 (encore en place)
- Aménagement d'interdiction d'accès véhicules (encore en place)

Au vue de la dégradation avancée des aménagements existants (panneaux et barrières à corde), il apparaît important de remettre en état les secteurs mis en défens. Il n'existe plus à l'heure actuelle ni panneaux d'information, ni barrières continues et cohérentes permettant d'identifier les zones mises en défens.

Il est également important de noter que les brides d'installation encore en place sur le site présentent un caractère inesthétique qui peut laisser penser à un certain « abandon » du site. Il faut aussi remarquer que lors du comptage de l'année 2013, le propriétaire de l'établissement « Le Grand Bleu », nous a alertés sur le mauvais état des aménagements et sur leur caractère inesthétique.



Figure 1 : Panneau d'information de la plage de Canella (à gauche) et de l'entrée du site (à droite) en décembre 2013



Figure 2 : Aménagement de la plage de Canella en décembre 2013 devant l'établissement « le grand bleu »

Notons qu'en 2004 un secteur du site qui abrite actuellement des pieds d'*Anchusa* n'a pas fait l'objet d'aménagement. Ce dernier se situe devant l'établissement « Le Grand Bleu », il s'étend depuis l'entrée du site (grand panneau) et longe l'établissement jusqu'à la limite Nord des anciens aménagements (Fig. 3).

Sa localisation est donc proche de la structure de restauration, elle inclut également deux zones de passage, très fréquentées pour se rendre à l'établissement depuis la plage et inversement. Sur les zones de passage, on constate nettement les cheminements empruntés et l'absence de végétation. Les risques de sur fréquentation et d'altération de l'habitat y sont donc très élevés et ce principalement pendant la période estivale.

Enfin une dernière zone de passage traverse un secteur à *Anchusa* au Sud des aménagements existants ; le piétinement et l'érosion dus aux passages répétés représentent, là aussi, un facteur de dégradation de l'habitat dunaire propice à la plante.

b) Objectifs :

Au vue des différentes problématiques soulevées ci-dessus, il apparait nécessaire en vue de la protection des secteurs à *Anchusa* de la plage de Canella, de procéder à :

- **La restauration des aménagements** (barrières et panneaux) tels qu'ils existaient lors de leur mise en place dès 2004,
- **L'extension de la zone de mise en défens** au secteur longeant l'établissement « Le Grand Bleu » sur sa partie Nord, tout en permettant l'accès entre le restaurant et la plage via les accès existants.



Figure 3 : Vue sur le secteur de la plage non mis en défens situé entre le panneau d'information à l'entrée de la plage de Canella et l'établissement « Le Grand Bleu » (projet d'extension 1 et 2)

1.2. Plan d'aménagement

a) Restauration des aménagements mis en place dès 2004 :

- **L'aménagement :**

- Description :

Au niveau même de l'ancien aménagement, de nouveaux piquets bois, ronds, écorcés, de 1 m de longueur et de section 8 cm, seront préalablement percés (\emptyset 2.5 cm) à leur sommet, pour permettre le passage de la corde. Ils seront plantés tous les 3 m à une profondeur de 40 cm suivant le même tracé que l'aménagement précédent. Ils seront reliés par une seule rangée de corde sommitale de façon homogène et esthétique. Les piquets devront être resserrés dans les courbes à un pas de 1,5 m (Fig.4). Les anciens piquets seront retirés de la zone.

La corde devra être en chanvre, d'un diamètre minimum de 20mm. Elle ne devra pas être tendue entre les poteaux, mais flotter de façon esthétique et régulière.

- Caractéristiques sur site :

Piquets en pin ronds traités autoclave, 100 cm écorcés et épointés, 60 cm hors sol, 40 cm enterrés, plantés tous les 3 m.

Cordage en chanvre d'un diamètre minimum de 20mm.

La solidité sera vérifiée par le maître d'œuvre.

Toutes les précautions nécessaires devront être prises afin de respecter la végétation en place, même à proximité immédiate des ouvrages à poser.

La longueur totale de clôture légère sur le site est évaluée à 245 ml (mètres linéaires).

- **L'information :**

- Description :

Deux nouveaux panneaux seront réinstallés sur site (Fig.4) :

- 1 grand panneau de 80X100 cm remplacera l'ancien panneau encore en place actuellement à l'entrée du site. Le panneau sera fixé et ceinturé préalablement à sa mise en place grâce à un système de 4 piquets bois de section carré de 7 cm, longueur 2.10 m.
- 1 plus petit panneau de format 70X30 cm sera réimplanté devant l'établissement « Le Grand Bleu » à l'endroit même où un panneau avait déjà été installé en 2004.

Pour se faire, 2 piquets bois de section carrée de 7 cm, longueur 1.50 m, seront disposés verticalement en face à face, de part et d'autre du panneau, pour ceinturer chacune des 2 extrémités latérales de celui-ci ; puis l'ensemble sera fixé à l'aide de tiges filetées à tête hexagonale, et de contre-écrous. Les piquets et le panneau seront préalablement percés au niveau du passage de la tige filetée, au vue de réaliser l'opération précédente.

Sur site, le grand panneau sera érigé à une hauteur de 1.60 m hors sol et enterré à 50 cm ; le plus petit à une hauteur de 1 m hors sol, et enterré à 50 cm. La stabilité des panneaux sera renforcée à l'aide de tiges à béton (40 cm de long, Ø 12mm) insérées perpendiculairement au panneau au niveau de la base des piquets. Les piquets seront préalablement percés au diamètre adéquat permettant le passage de la tige.

Les anciens panneaux et leur structure seront retirés du site.

- Caractéristiques sur site :

Deux panneaux respectivement de dimension 80X100 cm et 30X70 cm.

Piquets en pin de section carré de 7 cm, traités autoclave, de longueurs 150 cm et 210 cm écorcés et épointés, 160 cm ou 1 m hors sol, 50 cm enterrés.

La solidité sera vérifiée par le maître d'œuvre.

Toutes les précautions nécessaires devront être prises afin de respecter la végétation en place, même à proximité immédiate des ouvrages à poser.

b) Extension des aménagements au secteur à *Anchusa crispa* longeant l'établissement « Le Grand Bleu » au Nord des aménagements existants :

a. Description :

L'extension nouvelle des aménagements concerne un secteur continu, qui peut être scindé en deux entités du fait de la présence de 2 accès entre le restaurant et la plage. Accès qui resteront disponibles pour les usagers. La présence de ces accès oblige en effet à mettre en place deux carrés de mise en défens, séparés l'un de l'autre par une zone de passage (Fig.4).

Le périmètre de la première entité (« extension 1 ») devra s'étendre du Nord au Sud, depuis le panneau d'information situé à l'entrée de la plage, jusqu'au premier passage emprunté par les clients du restaurant.

Sa limite Ouest sera délimitée par les terrains de l'établissement, qui forment une rupture de niveau du sol et côté mer (limite Est) par la présence de pied d'*Anchusa crispa*, ce qui correspond à peu près à la limite Est soit l'avancée sur la plage en direction de la mer de l'aménagement actuel.

La seconde extension (« extension 2 ») se situera entre l'extension précédente et la frange Nord de l'aménagement existant. Cette zone sera délimitée du Nord au Sud par la présence de 2 accès au restaurant : à l'Ouest par l'établissement lui-même et à l'Est par la présence des pieds d'*Anchusa crispa*.

Les 2 entités de mise en défens seront matérialisées par l'utilisation de piquets bois, ronds, écorcés, de 1 m de longueur et de section 8 cm, qui seront préalablement percés (\varnothing 2.5 cm) à leur sommet pour permettre le passage d'une corde. Ils seront replantés tous les 3 m à une profondeur de 40 cm. Ils seront reliés par une seule rangée de corde sommitale de façon homogène et esthétique. Les piquets devront être resserrés dans les courbes à un pas de 1 m.

La corde devra être en chanvre, d'un diamètre minimum de 20mm. Elle ne devra pas être tendue entre les poteaux mais flotter de façon esthétique et régulière.

b. Caractéristiques sur site :

Piquets en pin ronds traités autoclave d'un diamètre de 8cm, d'une hauteur de 100 cm écorcés et épointés, 60 cm hors sol, 40 cm enterrés, plantés tous les 3 m.

Cordage en chanvre d'un diamètre minimum de 20mm.

La solidité sera vérifiée par le maître d'œuvre.

Toutes les précautions nécessaires devront être prises afin de respecter la végétation en place, même à proximité immédiate des ouvrages à poser.

La longueur totale de clôture légère sur cette extension est comprise dans le calcul de la longueur totale mesurée dans le projet de restauration des aménagements existants développés à la page précédente.

1.3. Calendrier

Les aménagements devront être réalisés avant la fin du printemps 2015 afin que les aires de mise en défens soient fonctionnelles pour la période de forte fréquentation du site.

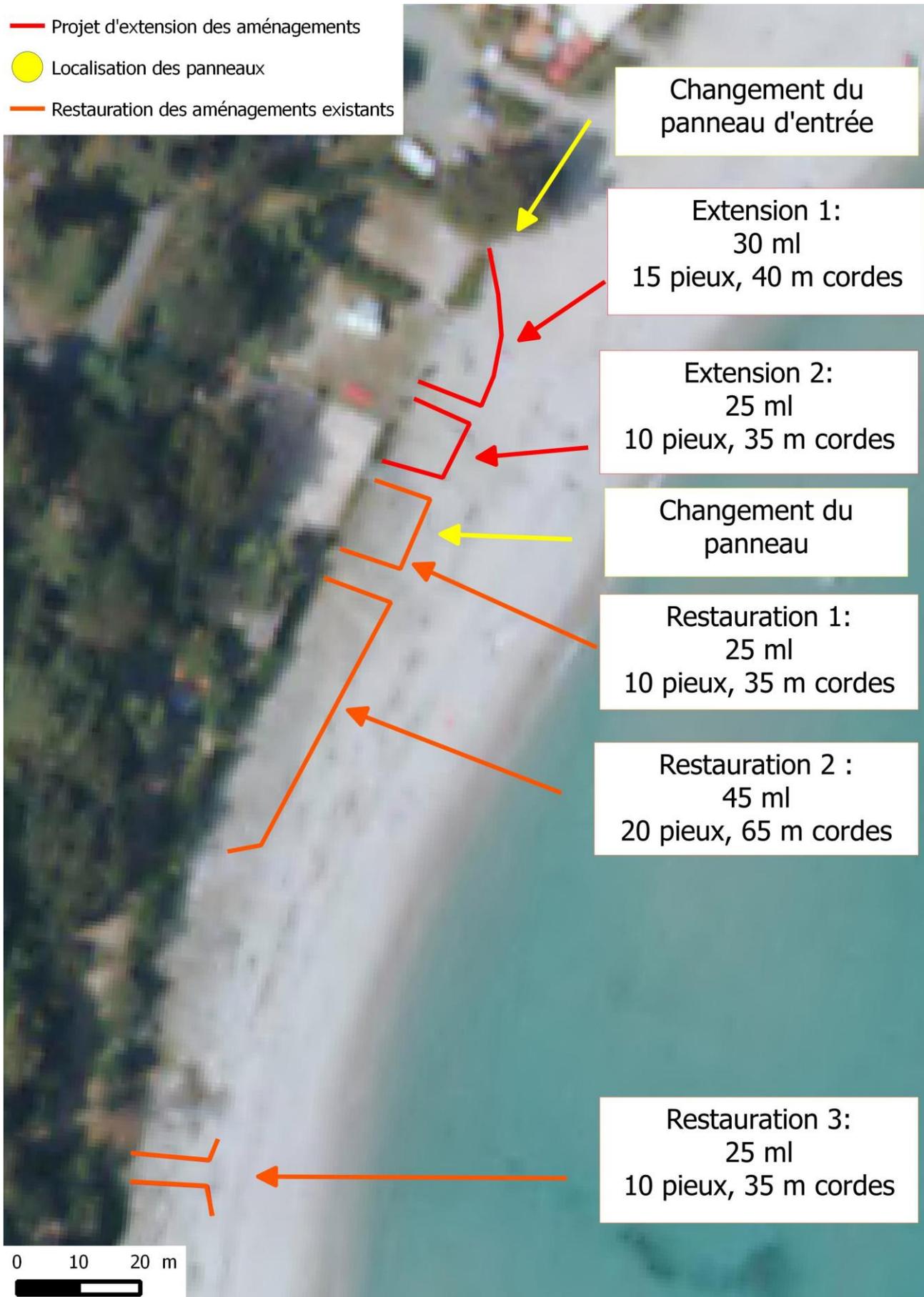


Figure 4 : Localisation et besoins matériel des aménagements actuels à réhabiliter et projet d'extension des aménagements « barrières à cordes » sur la plage de Canella

2. Site à *Anchusa crispa* de Favona

2.1 Constat et objectifs

a) Constat :

La plage de Favona est soumise à une très forte pression anthropique (infrastructure touristique et routière, forte fréquentation estivale...); elle est donc très artificialisée et il n'y subsiste aujourd'hui que peu d'espaces à caractère naturel.

Dans la frange Nord de la plage on localise un secteur qui correspond encore en partie à l'habitat que privilégie la Buglosse crépue. Il s'agit d'une zone humide à Tamaris, en position d'arrière-dune, qui se situe entre 2 zones construites. Malgré une étendue relativement modeste, ce secteur abrite des pieds d'*Anchusa*; cette station constitue actuellement les plus gros effectifs (65 pieds) de la plage de Favona.

La station peut être considérée comme une zone refuge pour l'espèce sur Favona. Ce au vue des effectifs critiques présents sur l'ensemble du site (96 pieds en 2014), et de la répartition de la plante, principalement localisée au Nord de la plage et de surcroît sur ce secteur (Fig.5).

Un panneau d'information, installé en 2012, est présent sur le secteur ; mais suite à une forte altération, la face imprimée n'est plus visible aujourd'hui.



Figure 5 : Vue sur la station à *Anchusa crispa* au Nord de la plage de Favona

a) Objectifs :

La situation de la population de Buglosse crépue est critique sur la plage de Favona. Ce qui rend nécessaire la mise en œuvre d'une **protection physique** sur site, pour garantir que l'espèce maintienne durablement un noyau de population (hors d'atteinte des différentes pressions présentes sur site).

L'aménagement devra être installé sur le secteur décrit ci-dessus. La protection consistera à matérialiser une zone de mise en défens tout autour du secteur où sont localisés les pieds d'*Anchusa crispa* et ses habitats (Fig.6).

L'ancien **panneau d'information** n'étant plus en état, il faut également prévoir son remplacement.

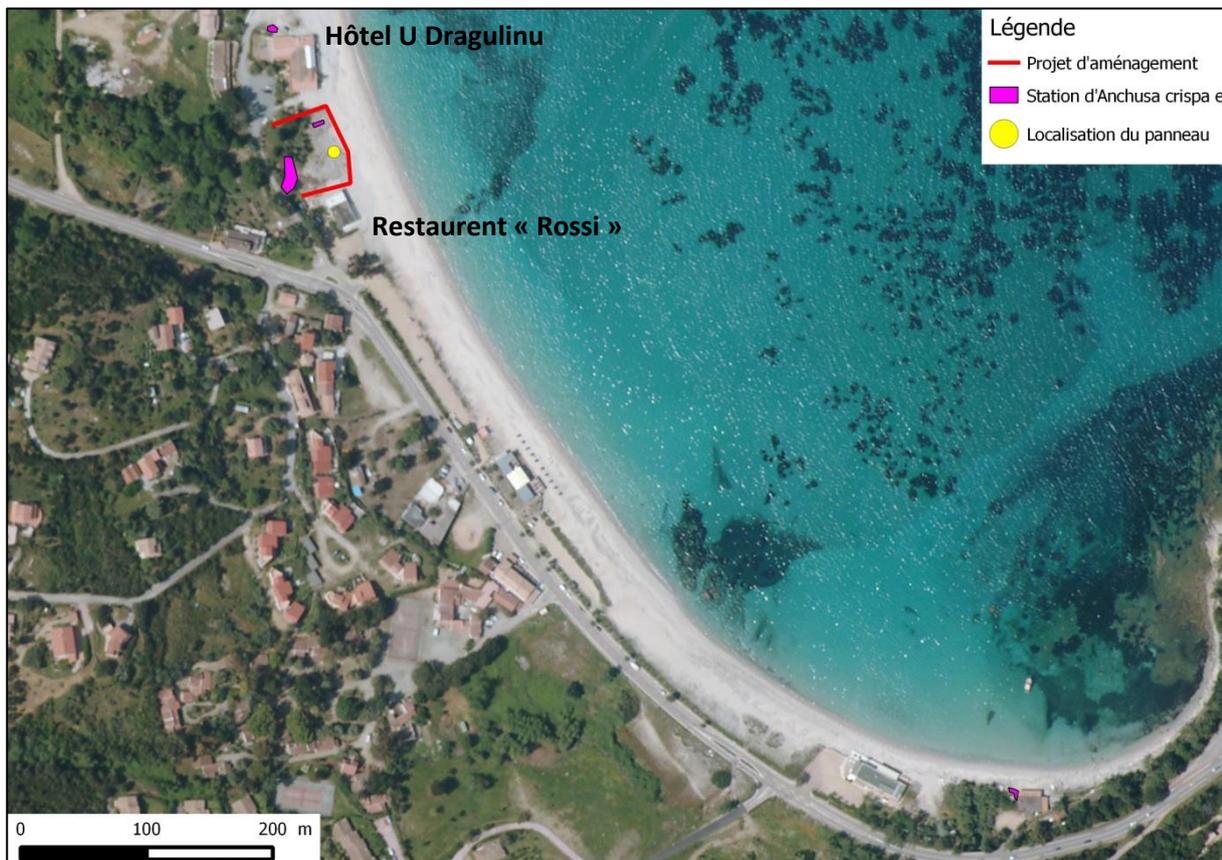


Figure 6 : Situation de la Buglosse crépue et projet d'aménagement sur la plage de Favona

2.2 Plan d'aménagement

- **L'aménagement :**

- Description :

Le futur aménagement se situera sur la plage, entre l'hôtel U Dragulinu et le restaurant « Rossi ». Il sera réalisé grâce à des piquets bois, ronds, écorcés, de 1 m de longueur et de section 8 cm qui seront préalablement percés (\varnothing 2.5 cm) à leur sommet pour permettre le passage de la corde. Ils seront replantés tous les 3 m à une profondeur de 40 cm tout autour de la zone dunaire végétalisée comprise entre les 2 bâtiments cités ci-dessus. Les piquets seront reliés par une seule rangée de corde sommitale de façon homogène et esthétique. Les piquets devront être resserrés dans les courbes à un pas de 1,5 m (Fig.5 et 7). La corde devra être en chanvre, d'un diamètre minimum de 20mm. Elle ne devra pas être tendu entre les poteaux mais flotter de façon esthétique et régulière.

- Caractéristiques sur site :

Piquets en pin ronds traités autoclave, d'un diamètre de 8 cm et d'une hauteur de 100 cm, écorcés et époinçés, 60 cm hors sol, 40 cm enterrés, plantés tous les 1.5 m.

Cordage en chanvre d'un diamètre minimum de 20mm.

La solidité sera vérifiée par le maître d'œuvre.

Toutes les précautions nécessaires devront être prises afin de respecter la végétation en place, même à proximité immédiate des ouvrages à poser.

La longueur totale de clôture légère sur le site est évaluée à 125 ml.

Les distances devront être précisées avec des mesures sur site à l'aide d'un podomètre.

- L'information :

- Description :

Un nouveau panneau sera réinstallé sur site (Fig.7).

Le panneau de petit format 70X30 cm sera réimplanté à l'endroit même où un panneau avait déjà été installé en 2012.

Le panneau sera fixé et ceinturé préalablement à sa mise en place grâce à un système de 4 piquets bois de section carré de 7 cm, longueur 1.50 m.

Pour se faire 2 piquets seront disposés verticalement en face à face, de part et d'autre du panneau, pour ceinturer chacune des 2 extrémités latérales du panneau ; puis l'ensemble sera fixé à l'aide de tiges filetées à tête hexagonale et de contre-écrous. Les piquets et le panneau seront préalablement percés au niveau du passage de la tige filetée au vue de réaliser l'opération précédente.

Sur site l'ensemble sera érigé à une hauteur de 1 m hors sol et enterré à 50 cm. La stabilité du panneau sera renforcée à l'aide de tiges à béton (40 cm de long, Ø 12mm) insérées perpendiculairement au panneau au niveau de la base des piquets. Les piquets seront préalablement percés au diamètre adéquat permettant le passage de la tige.

L'ancien panneau (et sa structure) sera retiré du site.

- Caractéristiques sur site :

Un panneau de dimension 70X30 cm

Piquets en pin de section carrée de 7 cm, traités autoclave, 150 cm écorcés et époinçés, 1 m hors sol, 50 cm enterrés.

La solidité sera vérifiée par le maître d'œuvre.

Toutes les précautions nécessaires devront être prises afin de respecter la végétation en place, même à proximité immédiate des ouvrages à poser.

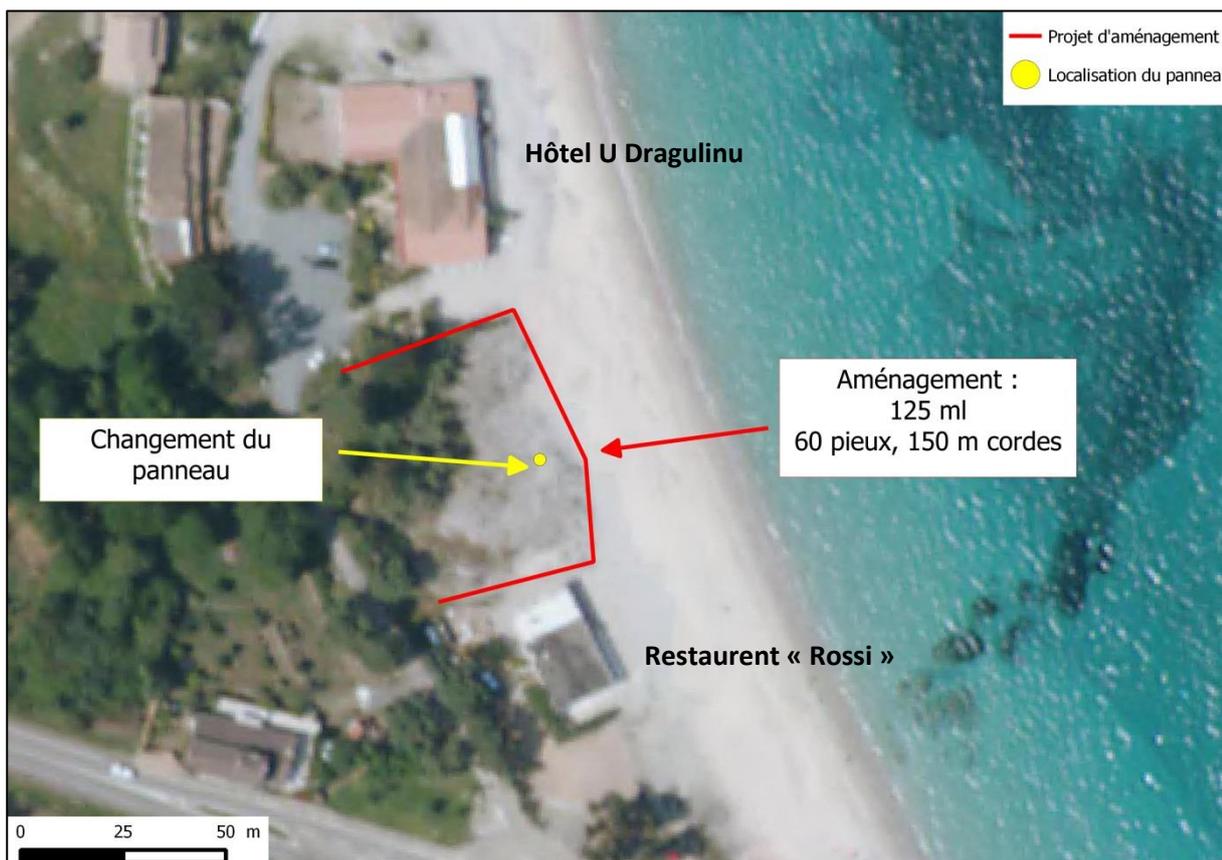


Figure 7 : Localisation et besoins matériels du projet d'aménagements « barrières à cordes » sur la plage de Favona

2.3 Calendrier

L'aménagement devra être réalisé avant la fin du printemps 2015 afin que l'aire de mise en défens soit fonctionnelle pour la période de forte fréquentation du site.

Projet d'aménagement de mise en défens de l'habitat à *Anchusa crispa* des plages :

de Canella

(Site Natura 2000 n°FR9400604. « Station d'*Anchusa crispa* de Canella »)

et de Favona

Actions complémentaires du PNA *Anchusa crispa*

Devis

Localisation	Besoin	Quantité	Unité	Coût unitaire € TTC	Coût total € TTC
Canella	Piquets pin section ronde traités autoclave (8 cm Ø, H 200 cm*) épointés écorcés, 60 cm hors sol, 40 cm enterrés tous les 1.5 m	50	U	10	500,00 €
	Corde chanvre Diam.20mm mini, sur un rang	200	ml	3	600,00 €
	Tarière thermique (location)	2	jour	65.78	131,56 €
	Panneaux d'information impression numérique recto/verso sur adhésif avec coupage collage sur PVC Forex (komacel) d'épaisseur 20mm - format 100x80cm	1	U	500	500,00 €
	Panneaux d'information impression numérique recto/verso sur adhésif avec coupage collage sur PVC Forex (komacel) d'épaisseur 20mm - format 70x30cm	1	U	400	400,00 €
	Piquets pin section carré traités autoclave (7X7 cm, H 210 cm) épointés, écorcés, 60 cm hors sol, 40 cm enterrés tous les 1.5 m	8	U	10	80,00 €
	Mèche plate à bois (25 Ø)	2	U	4	8,00 €
	Mèche plate à bois (12 Ø)	2	U	3.20	6,40 €
	Boulon tête carrée en acier zingué, long 200 x Ø 16 mm	8	U	3	24,00 €
	Rondelles (Ø 16 mm)	16	U	1.56	24,96 €
	Ecrous (Ø 16 mm)	8	U	2	16,00 €
	Tige pour béton, 3 m, Ø 12mm (pour fixation sol piquet panneau)	1	U	4	4,00 €
	Jour/homme	4	Jour	550	2 200,00 €
	Favona	Piquets pin section ronde traités autoclave (8 cm Ø, H 200 cm ¹) épointés écorcés, 60 cm hors sol, 40 cm enterrés tous les 1.5 m	40	U	10
Corde chanvre Diam.20mm mini, sur un rang		150	ml	3	450,00 €
Tarière thermique (location)		2	jour	65.78	131,56 €
Panneaux d'information impression numérique recto/verso sur adhésif avec coupage collage sur PVC Forex (komacel) d'épaisseur 20mm - format 70x30cm		1	U	400	400,00 €
Piquets pin section carré traités autoclave (7X7 cm, H 210 cm) épointés, écorcés, 60 cm hors sol, 40 cm enterrés tous les 1.5 m		4	U	10	40,00 €
Boulon tête carrée en acier zingué, long 200 x Ø 16 mm		4	U	3	12,00 €
Rondelles (Ø 16 mm)		8	U	1.56	12,48 €
Ecrous (Ø 16 mm)		4	U	2	8,00 €
Tige pour béton 3m, Ø 12mm (pour fixation sol piquet panneau)		1	U	4	4,00 €
Jour/homme		3	Jour	550	1 650,00 €
Montant total TTC					7 602,96 €²

Sept mille six cent deux euros et quatre vingt seize centimes

¹ : Les piquets en pins ronds de 1 m seront issus de la coupe de piquets de 2 m (à épointer et à percer)

² : ce prix s'entend net. Les activités du Conservatoire d'Espaces Naturels de Corse, soumises à la TVA sont exonérées en application de l'article 261-7-1°-c du Code Général des impôts.

Fait à Borgo, le 05 aout 2014

Le Président, Michel Leenhardt



certifié vrai

Projet d'aménagement de mise en défens de l'habitat à *Anchusa crispa* des plages :

de Canella

(Site Natura 2000 n°FR9400604. « Station d'*Anchusa crispa* de Canella »)

et de Favona

Actions complémentaires du PNA *Anchusa crispa*

Plan de financement

	DREAL	CEN Corse	Total
Budget	6 082,40 €	1 520,60 €	7 603,00 €
Pourcentage	80%	20%	100%

Fait à Borgo, le 05 aout 2014

Le Président,
Michel LEENHARDT



autifiée miacé